

considération. Je puis me tromper, mais il est très extraordinaire que le ministre des Finances, lorsqu'il nous dit ce soir que M. Bell, le contrôleur des chemins de fer, a attiré l'attention des commissaires sur cette prétendue erreur, n'ait pas transmis au comité la réponse des commissaires. Loin d'avoir fait erreur, en autant que j'en puis juger, ils ont tenu compte de tout l'actif qui est proprement inscrit vis-à-vis le passif. A la page 41 du rapport, les commissaires, à ce que je vois, s'expriment ainsi:

Dans le bilan du 30 juin 1916, le placement en propriété du réseau du chemin de fer Nord-Canadien est rapporté à \$494,112,489.34. Ce chiffre a évidemment été inscrit pour incture \$100,000,000 du capital-actions.

Il est admis de toutes parts que ces \$100,000,000 de capital-actions, pour lequel le Gouvernement se propose de payer par l'entremise d'un arbitrage, est tout du capital fictif. Il ne représente pas, tout le monde l'admet, un seul dollar en argent placé dans l'entreprise du Nord-Canadien. Si nous déduisons donc \$100,000,000 des \$494,112,489.34, portés comme le placement en propriété dans le bilan de la compagnie, il ne nous reste que \$394,112,489.34. Les commissaires continuent:

Et ce capital, comme nous l'avons déjà dit, a été émis sans aucun versement en espèces. Nous nous sommes efforcés de vérifier le coût réel du réseau. D'après le rapport officiel de la compagnie et des états spéciaux qu'on nous a fournis, nous avons constaté que le placement en argent comptant, au maximum, est de \$383,302,451.33.

En conséquence, les obligations que ce Gouvernement va assumer par rapport à cette propriété sont de beaucoup plus élevées que le total des versements, de sorte qu'il ne reste aucun intérêt appréciable à la compagnie. Les commissaires ajoutent:

Les tableaux ci-dessous que la compagnie a reconnus comme exacts démontrent:

1. La source d'argent ou de crédit.
2. La dépense ou le débit.
3. Une liste des obligations de compagnies auxiliaires qui ont été assumées.

Puis ils donnent un état complet des sources d'argent ou de débit à la disposition de la compagnie en différents temps, et ils fixent le total, d'après l'état de la compagnie elle-même, à \$436,173,761.87; puis ils font voir la dépense ou le débit et ils démontrent que le montant disponible pour le chemin et l'outillage n'a été que de \$363,086,705.30. Ils ajoutent à cela des obligations acceptées en paiement partiel des voies achetées, s'élevant à \$20,215,746.03, formant un total de \$383,302,451.33 seulement. Dans cet état, ils ont pris en considération le produit de toutes les obligations garanties par les concessions de terrains,

puisqu'ils font voir des ventes de terrains pour quelque 16,000,000 de dollars, et leur état indique que la compagnie a réalisé de la vente de ses valeurs \$302,713,872.69. Sur quoi le contrôleur des chemins de fer et le ministre des Finances se basent-ils pour dire qu'ils n'ont pas pris en considération le produit des obligations garanties sur les concessions de terrains? Il est peut-être vrai qu'ils n'ont pas considéré les terrains. Pourquoi l'auraient-ils fait? Mon honorable ami aurait voulu qu'ils donnent à la compagnie crédit pour le produit des obligations garanties sur les terrains qui sont détenus par les hypothécaires et qui se chiffrent à l'énorme somme de \$21,000,000 et que le Gouvernement se propose de demander au peuple du Canada d'assumer. Pourquoi devrait-il créditer le produit de ces obligations et en même temps la valeur des terrains? Ce serait créditer deux fois la même valeur.

Ils ne l'ont pas fait et c'eût été une folie de le faire. Néanmoins, le ministre des Finances dit que l'erreur provient de ce qu'on a pas compris dans l'actif ces 2 millions d'acres de terre situés en grande partie dans la province de Québec et l'Ontario et 800,000 acres dans la région des prairies. Le ministre prétend que ces terres auraient dû être comprises. Ce serait en plus des sommes provenant de la vente des obligations garanties par ces terres.

Le ministre des Finances a entendu l'honorable député de Welland (M. German) dire que si sa prétention était fondée l'erreur serait de 65 millions de dollars et il ne l'a pas contredit, bien qu'il sût que, de l'aveu même de monsieur Bell, cette erreur de 25 millions dans le passif diminuait l'actif de 25 millions.

Le ministre des Finances a entendu l'honorable député de Welland faire cette déclaration et je dois supposer qu'il ne connaissait pas les chiffres exacts, car il aurait protesté et n'aurait pas laissé croire que les commissaires ont pu commettre une pareille erreur. Or, ces 25 millions qui sont portés à l'actif sont absorbés, au dire de monsieur Bell, le contrôleur du ministère des Chemins de fer, par 25 millions d'obligations, et en outre, le produit de la vente des obligations garanties par ces terres et l'hypothèque dont les terres sont grevées excèdent de beaucoup la valeur des terres. Si l'on tient compte de ces deux faits, il est facile de constater que les commissaires ont porté à l'actif tout ce qui était possible d'y mettre, et il n'est pas étonnant que le ministre des Finances ne nous ait pas fait connaître la réponse